

# ACTION URGENTE

## CHILI. RÉPRESSION DES MANIFESTANTES

Depuis le 18 octobre, des milliers de personnes ont manifesté dans les rues du Chili en réaction à une augmentation du prix du métro dans la capitale. Les manifestations se sont élargies pour refléter la colère de la population face au coût de la vie et aux inégalités. Le président a déclaré l'état d'urgence, chargeant ainsi l'armée d'assurer le maintien de l'ordre lors des manifestations et d'instaurer un couvre-feu. Les premières informations font état de plusieurs morts, d'arrestations de grande ampleur et de dizaines de personnes victimes d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Nous appelons le président à répondre aux revendications ayant entraîné les manifestations et à respecter le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Sebastián Piñera**  
**Président de la République du Chili**  
Palacio de la Moneda, Calle Moneda s/n  
Santiago, Región Metropolitana,  
Chili  
Twitter : @SebastianPinera

Monsieur le Président,

*Je vous écris pour vous faire part de ma consternation face aux informations concernant la présence militaire dans les rues destinée à prendre en charge les opérations de maintien de l'ordre dans le cadre des manifestations de grande ampleur au Chili, déclenchées par une augmentation du prix des transports en commun, mais qui mettent également en lumière d'autres graves facteurs structurels d'inégalités à l'origine d'une forte contestation et de tensions sociales. Depuis le décret de l'état d'urgence le 18 octobre, des informations indiquent que 15 personnes sont mortes, que plus de 1 400 personnes, parmi lesquelles des mineurs, ont été arrêtées, que des détenus ont été victimes d'actes qui pourraient s'apparenter à de la torture et que les personnes manifestant pacifiquement ont été soumises à une violente répression.*

**Monsieur le Président, je vous demande instamment de mettre en œuvre des mesures en vue de répondre aux demandes légitimes des personnes qui exercent actuellement leur droit à la liberté de réunion pacifique et d'expression. Je vous demande également de mettre fin au déploiement de l'armée pour assurer le maintien de l'ordre lors des manifestations et de veiller à ce que la police respecte strictement les normes internationales relatives à l'usage de la force.**

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Quelques jours après l'annonce d'une augmentation du prix des transports en commun à Santiago du Chili, la capitale du pays, des milliers de personnes se sont mobilisées pour demander l'annulation de cette augmentation, ainsi que des solutions à plusieurs problèmes liés à des politiques qui ont fait peser un poids sur un vaste pan de la société chilienne et qui ont eu des conséquences pour les droits économiques, sociaux et culturels de ces personnes.

Après plusieurs épisodes de violence dans les rues, le gouvernement a décidé de suspendre le service de transports en commun et a décrété l'état d'urgence le 18 octobre. Le décret appelait l'armée à prendre en charge le maintien de l'ordre lors des manifestations et à imposer un couvre-feu dans l'agglomération de Santiago et dans d'autres villes, mesures qui ont été mises en œuvre à partir du 19 octobre. Le couvre-feu est toujours en vigueur.

Le vice-ministre de l'Intérieur a déclaré que 15 personnes étaient mortes dans des épisodes de violence pendant les manifestations dans tout le pays. Le 21 octobre, l'Institut national des droits humains a indiqué que plus de 1 400 personnes avaient été arrêtées, dont 181 mineurs, et que plus de 80 personnes avaient été blessées par balle. L'organisation a également recensé de très nombreux cas de torture et d'autres mauvais traitements, entre autres atteintes aux droits humains.

Le 20 octobre, le président Sebastián Piñera a appelé les partis politiques à se mettre d'accord sur une nouvelle loi qui suspendrait l'augmentation des prix des transports en commun. Cette loi a été adoptée le 22 octobre. Les manifestations continuent, les manifestant·e·s et mouvements sociaux demandant des mesures concrètes en vue de faire face aux facteurs sous-jacents d'inégalités.

**LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : anglais et espagnol  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 20 novembre 2019  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Manifestant·e·s au Chili (ils, elles)